



COMITÉ
INTERNATIONAL
OLYMPIQUE

FEUILLE D'INFORMATION

LE PROGRAMME DES JEUX DE L'OLYMPIADE

MISE À JOUR - AVRIL 2019

D'après la [Charte olympique](#), "le programme des Jeux Olympiques (également appelé "le programme") est le programme de toutes les compétitions des Jeux Olympiques établi pour chaque édition des Jeux Olympiques par le Comité International Olympique (CIO)".

Les sports olympiques, sont ceux régis par une Fédération Internationale (FI) reconnue par le CIO. Seuls les sports qui ont adopté et appliquent le Code mondial antidopage peuvent être inclus ou rester dans le programme.

Aujourd'hui, le programme des Jeux Olympiques est revu, après chaque édition des Jeux. Cette mission a été confiée à la [commission du programme olympique](#), qui est composée de membres du CIO, de représentants des Comités Nationaux Olympiques (CNO), des FI et des athlètes. Elle analyse le programme des sports, disciplines, et épreuves inscrits aux Jeux Olympiques. La commission adresse ses conseils à la commission exécutive (CE) du CIO et présente des rapports à la session du CIO.

La procédure pour la définition du programme a évolué depuis l'implémentation de [l'Agenda olympique 2020](#), la feuille de route stratégique pour l'avenir du Mouvement olympique.

LE PROGRAMME DES SPORTS DES JEUX OLYMPIQUES DE 2020 À TOKYO

En août 2016, le CIO a décidé d'ajouter le baseball/softball, le karaté, l'escalade, le skateboard et le surf au programme des Jeux à [Tokyo en 2020](#). Avec cette décision de la [129e Session du CIO](#), le programme olympique connaît la plus grande évolution de son histoire. Le comité d'organisation des Jeux de Tokyo 2020 a proposé l'ajout de ces cinq sports au programme de ses Jeux, profitant de la flexibilité offerte par l'Agenda olympique 2020. Ce vote est l'aboutissement d'un processus de deux ans qui a débuté avec l'approbation unanime en

2014 de la feuille de route stratégique du CIO. La recommandation de laisser une certaine flexibilité aux comités d'organisation et de leur donner la possibilité de proposer de nouveaux sports pour leur édition des Jeux visait à faire évoluer le programme olympique avec plus d'innovation, de souplesse et d'attrait pour les jeunes.

Tokyo 2020, le premier comité d'organisation à tirer parti de ce changement, a soumis sa proposition d'ajouter ces cinq nouveaux sports au CIO en septembre 2015.

Comme c'était la première fois pour cette procédure de proposition d'un COJO, Ces cinq sports et les athlètes associés sont considérés comme en dehors du quota des 10 500 athlètes et 310 épreuves au programme et ce en accord avec les principes approuvés par la CE.

En juin 2017, la CE a approuvé le programme des épreuves pour les Jeux Olympiques de Tokyo 2020. Cette décision marque un tournant dans l'évolution du programme olympique, avec l'ajout d'épreuves jeunes disputées en milieu urbain, un renforcement significatif de l'égalité entre hommes et femmes, et une diminution du nombre total d'athlètes entraînant une réduction du coût et de la complexité des Jeux. La décision prise par la commission exécutive se traduira par l'ajout de 15 épreuves, une réduction globale de 285 athlètes par rapport à [Rio 2016](#) et la plus forte participation d'athlètes féminines de l'histoire olympique. À Tokyo, il y aura deux fois plus d'épreuves mixtes (18) qu'à Rio en 2016 (9). Les nouvelles épreuves utiliseront toutes des sites existants.

La décision adoptée représente un pas de géant en faveur de l'égalité parfaite entre hommes et femmes aux Jeux Olympiques, aussi bien s'agissant des athlètes que des épreuves, comme le préconise l'Agenda olympique 2020.

[Le programme complet des Jeux Olympiques de Tokyo 2020 est disponible ici.](#)



LA COMMISSION DU PROGRAMME OLYMPIQUE

La commission du programme olympique a la responsabilité d'analyser aussi bien le programme des Jeux de l'Olympiade que celui des Jeux Olympiques d'hiver et de formuler des recommandations pour la CE du CIO.

L'Agenda Olympique 2020 précise que le programme olympique est l'élément essentiel des Jeux Olympiques. Les décisions concernant le programme ont un impact sur pratiquement tous les secteurs des Jeux Olympiques et du Mouvement olympique. Les responsabilités de la commission du programme olympique sont les suivantes :

- établir un programme qui valorise la popularité des Jeux Olympiques tout en maîtrisant les coûts et la complexité de la manifestation;
- veiller à ce que le programme olympique continue d'intéresser les jeunes en garantissant les innovations et en l'adaptant aux goûts actuels et aux nouvelles tendances, tout en respectant l'histoire et la tradition des sports;
- procéder à une évaluation approfondie des sports et des épreuves en étroite coopération avec les FI correspondantes;
- respecter le cadre et les principes définis dans les recommandations 9, 10 et 11 de l'Agenda olympique 2020.

PROCESSUS POUR LE PROGRAMME OLYMPIQUE

Il y a trois étapes pour la finalisation du programme des Jeux d'hiver et des Jeux d'été. Ces étapes sont les suivantes :

1. Programme des sports

Sept ans avant les Jeux, la CE soumet au vote de la Session une proposition définitive des sports avant que la ville hôte des Jeux soit élue.

([Charte olympique](#), texte d'application de la règle 45, alinéa 1.1).

2. Nouveau depuis décembre 2014– Proposition du COJO / de la ville hôte Cette étape est optionnelle et sur proposition de la ville hôte au CIO. Elle intervient entre la confirmation des sports au programme et la finalisation du programme des épreuves. Ceci est considéré comme en dehors du quota des 10 500 athlètes et 310 épreuves au programme et ce en accord avec le Comité d'Organisation des Jeux Olympiques. Le processus est défini comme suit :

- La proposition du COJO sur les nouveaux sports est soumise au CIO pour révision et recommandation à la CE ;
- La commission du programme olympique revoit cette proposition ;
- la CE révisé et fait une proposition à la Session du CIO sur les épreuves et les quotas d'athlètes inclus dans la proposition de nouveaux sports du COJO.

La Session du CIO vote sur la proposition du COJO de nouveaux sports (Charte olympique, règle 45 et ses textes d'application)

3 Programme des épreuves– 3 ans avant les Jeux

Ceci fait partie du quota des 10 500 athlètes et 310 épreuves.

- La commission du programme revoit les propositions de changements du programme des sports olympiques en consultation avec les Fédérations Internationales des sports et fait des recommandations à la CE.
- La CE vote pour accepter ou rejeter, ou alors demande une révision complémentaire.

LE PROGRAMME DES JEUX EN QUELQUES DATES

1896 : première édition des Jeux de l'Olympiade à Athènes avec 43 épreuves dans neuf sports.



1900 : le football, l'aviron, la voile et les sports équestres font leurs débuts olympiques. Premières épreuves féminines en tennis et golf.

1904 : premières épreuves de lutte libre. Il y avait eu de la lutte gréco-romaine en 1896.

1908 : premier tournoi de hockey sur gazon.

1912 : la natation s'ouvre aux femmes, première épreuve de pentathlon moderne. Le cyclisme sur route revient aux Jeux.

1920 : l'haltérophilie fait son retour après avoir été absente pendant deux éditions et avec cette fois des concours par catégorie de poids.

1924 : le fleuret féminin est la première épreuve féminine en escrime.

1928 : premières épreuves féminines en athlétisme.

1936 : le basket et le canoë intègrent le programme avec des épreuves masculines et féminines.

1952 : les sports équestres deviennent mixtes.

1964 : le judo entre au programme et reviendra de manière définitive en 1972. Les premières médailles en volleyball sont décernées.

1972 : le handball réintègre le programme après une apparition en 1936. Le slalom en canoë fait sa première apparition.

1984 : la natation synchronisée et la gymnastique rythmique font leurs débuts.

1988 : première olympique en tennis de table.

1992 le badminton entre aux Jeux.

1996 : le VTT intègre le programme, tout comme le volleyball de plage.

2000 : le triathlon est intégré au programme des Jeux tout comme le trampoline et le taekwondo.

2008 : premiers titres olympiques en BMX.

2012 : la boxe féminine et le double mixte en tennis font leur apparition.

2016 : retour du golf et du rugby au programme des Jeux à Rio.

2020 : L'escalade, le surf, le baseball, le karaté et le skateboard feront leur apparition à Tokyo en 2020.

l'Olympiade sont passés en 2020 à 339 épreuves dans 33 sports : 165 masculines, 156 féminines et 18 mixtes.

Entre 1896 et 2020, le programme des Jeux s'est considérablement enrichi. De 43 médailles attribuées à Athènes en 1896, les Jeux de



Evolution du programme des Sports aux Jeux de l'Olympiade depuis 1896

Editions	Total d'athlètes	Nombre de femmes	Nombre d'hommes	Nombre de sports	Nombre d'épreuves
1896	241		241	9	43
1900	997	22	975	19	95
1904	651	6	645	16	95
1908	2008	37	1971	22	110
1912	2407	48	2359	14	102
1920	2626	65	2561	22	156
1924	3089	135	2954	17	126
1928	2883	277	2606	14	109
1932	1332	126	1206	14	117
1936	3963	331	3632	19	129
1948	4104	390	3714	17	136
1952	4955	519	4436	17	149
1956	3314	376	2938	17	151
1960	5338	611	4727	17	150
1964	5151	678	4473	19	163
1968	5516	781	4735	18	172
1972	7134	1059	6075	21	195
1976	6084	1260	4824	21	198
1980	5179	1115	4064	21	203
1984	6829	1566	5263	21	221
1988	8391	2194	6197	23	237
1992	9356	2704	6652	25	257
1996	10318	3512	6806	26	271
2000	10651	4069	6582	28	300
2004	10625	4329	6296	28	301
2008	10942	4637	6305	28	302
2012	10568	4676	5892	26	302
2016	11,238	5059	6179	28	306
2020	~11,090	~5386	~5704	33	339

IMPRESSUM

LE PROGRAMME DES JEUX
DE L'OLYMPIADE

1er avril 2019

Une publication du



COMITÉ
INTERNATIONAL
OLYMPIQUE

Château de Vidy,
1007 Lausanne,
Suisse

Pour plus d'informations, contacter :

Le Centre d'Études
Olympiques
Tél. +41 21 621 66 11
Fax +41 21 621 67 18
studies.centre@olympic.org